

**Avis et communications
de la**

Direction générale des douanes et droits indirects

Avis aux importateurs
de certaines parties de bicyclettes originaires de Chine

L'importation de certaines pièces de bicyclettes originaires de Chine est actuellement soumise au paiement d'un droit antidumping définitif (Rt (CE) n° 71/97) dont sont exemptées les sociétés visées par les dispositions du règlement n°88/97 (L17/97).

L'attention des importateurs est aujourd'hui appelée sur la publication, au Journal officiel L 119/2014, de la Décision d'exécution 2014/223/UE, qui actualise les dénominations des deux sociétés françaises exemptées ci-après :

Importateur assembleur	Coordonnées	CACO	Nouvelle dénomination
Intercycles SA	F 85000 La Roche sur Yon	B065	Arcade Cycles SAS
MICMO Gitane	F 44270 Machecoul	8963	Manufacture française du cycle